



EN DIRECT DE LA MSA

page 16

Montrer les actions mises en place pour la filière forestière.

Conférence sur la chenille processionnaire :
« un risque à ne pas prendre à la légère ! ».

page 17

Trois ateliers très concrets sur les accidents potentiels.
La présence de la MSA est importante.
Un salon propice à la proximité !
Quand prévention et inventivité se conjuguent.

page 18

L'assurance vieillesse du parent au foyer (Avpf).

Mon guide pratique pour ma vie étudiante :
la MSA accompagne et informe les jeunes sur leurs droits sociaux.

LA VIE DE L'INSTITUTION

23 propositions pour renforcer la prévention, lutter contre le mal-être, préserver l'autonomie et lutter contre la fraude

Le 29 juin, le conseil d'administration de la Caisse Centrale de la MSA a approuvé le rapport Charges et Produits pour 2024. Il comprend 23 propositions et sera remis au ministère de la Santé et de la prévention, ainsi qu'au Parlement, en prévision de la discussion du prochain projet de loi de financement de la Sécurité sociale.

En matière de prévention, de promotion de la santé, d'éducation à la santé et de préservation de l'autonomie, la MSA renforcera ses programmes nationaux de prévention. De nouvelles actions seront conduites, telle la réalisation d'entretiens motivationnels addictions dans le cadre des Instants Santé MSA, la refonte des Instants Santé pour les jeunes de 16 à 24 ans et les actions "aller vers" dans le cadre des dépistages organisés des cancers. La poursuite de l'intégration de la prévention dans les formations de l'enseignement agricole fait aussi partie des propositions de mise en œuvre. La MSA accompagne également le développement des Maisons d'Accueil et de Résidence pour l'Autonomie (Marpa) et le sport santé adapté pour ses résidents.

Afin de **prévenir et lutter contre le mal-être agricole,** la MSA entend développer et encourager les liens avec l'ensemble des acteurs de la prévention du mal-être agricole tout en renforçant leur maillage territorial et en capitalisant sur les actions locales de prévention. Par ailleurs, elle met à disposition des acteurs un outil de diagnostic territorial du risque de mal-être de la population agricole afin de développer des actions de prévention mieux ciblées sur les territoires.

Dans la structuration de l'offre de soins sur les territoires, la MSA amplifiera le rôle de facilitateur dans l'organisation de la santé en milieu rural, notamment par l'accompagnement au développement de nouvelles structures d'exercice coordonné (Maisons de santé pluriprofessionnelles-MSP, Communautés professionnelles territoriales de santé-CPTS) et à leur portage d'actions de santé publique. La MSA renforcera son implication en termes de coordination entre les CPTS et hôpitaux de proximité pour favoriser les parcours de soins et répondre aux besoins de la population locale.

La MSA développe également des actions de gestion du risque. En termes de qualité des pratiques, de pertinence des soins et des parcours de soins, elle propose de sensibiliser les professionnels de santé aux prescriptions de médicaments inappropriés chez les personnes âgées et de favoriser le maintien en emploi des assurés atteints d'un cancer ou d'une maladie chronique évolutive. Enfin, elle contribue dans le cadre de l'inter-régime à la mission "zéro patient en ALD sans médecin traitant".

En matière de lutte contre la fraude, elle contrôlera les centres de santé dentaires déviants (dans le cadre de l'inter-régime), l'application des bonnes pratiques des praticiens réalisant des actes bucco-dentaires, les facturations réalisées par les infirmiers pour certains actes, les facturations des actes bilatéraux de radiologie et le respect des tarifs dégressifs de location des produits et prestations remboursables. Par ailleurs, elle mettra en œuvre une action de détection et d'accompagnement des assurés "méga-consommateurs" de traitements substitutifs aux opiacés et



mènera une campagne d'information auprès des médecins prescripteurs. La MSA initiera aussi des contrôles sur les facturations effectuées par les masseurs-kinésithérapeutes pour certains actes réalisés chez des patients en affection de longue durée pour broncho-pneumopathie chronique obstructive.

Enfin, pour répondre aux **enjeux numériques,** la MSA accélérera l'adaptation de ses systèmes d'information en santé pour améliorer la détection, le ciblage, la personnalisation et développer des dispositifs "aller-vers". Concernant la **recherche en santé,** elle développera d'une part, des travaux de recherche sur les thématiques en lien avec la santé mentale, l'organisation des professionnels de santé sur les territoires ruraux et l'exposition aux produits phytopharmaceutiques et d'autre part, des études épidémiologiques en utilisant la sérothèque collectée au cours du projet SMARTTIQ (étude de séroprévalence de la Borréliose de Lyme et du virus de l'encéphalite à tiques chez les travailleurs forestiers).

(source : COM CCMSA)

La MSA Bourgogne vous accueille autrement

Afin d'améliorer la qualité de service, votre MSA (Auxerre, Dijon, Mâcon et Nevers) vous accueille, depuis le 3 juillet 2023 :
- sans rendez-vous les lundis et jeudis, de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30 ;
- exclusivement sur rendez-vous les mardis, mercredis et vendredis.

ÉDITO



La période estivale s'achève et j'espère que cet intervalle aura été profitable pour bon nombre d'entre vous. Pour la MSA Bourgogne, la rentrée est chargée, notamment avec la mise en œuvre de la réforme des retraites mais élus et salariés restent attentifs, engagés et mobilisés au service de ses ressortissants agricoles. L'occasion pour moi de rappeler ici, qu'en cas de difficultés économiques, il est toujours possible d'obtenir une prise en charge partielle des cotisations sociales auprès de la MSA, à

condition d'en faire la demande à l'aide de l'imprimé disponible sur bourgogne.msa.fr/exploitant/soutien aux agriculteurs.

Au-delà de l'aspect financier, il y a l'humain. L'accompagnement n'est pas un vain mot pour la MSA qui, depuis longtemps, propose un éventail, régulièrement enrichi, de dispositifs d'accompagnement ou d'aides financières pour soutenir ses ressortissants. Mobilisée pour prévenir le mal-être des actifs agricoles, la MSA a mis en place, sur les territoires, un réseau de sentinelles, personnes volontaires et bénévoles, issues d'horizons différents au contact du monde agricole, formées au repérage des signaux d'alerte du mal-être et du risque suicidaire. Dans chaque département bourguignon, les travaux d'installation des instances de pilotage se poursuivent, tout comme les sessions de formation "Sentinelles". Cependant, il nous faut plus de volontaires pour renforcer le maillage territorial et se donner ainsi les moyens de favoriser la prévention du mal-être autour d'une détection précoce des situations de détresse. Si vous êtes intéressés, faites-vous connaître auprès de la MSA ou des élus de votre territoire. Promulguée le 14 avril dernier, la loi sur la réforme des retraites est entrée officiellement en vigueur le 1^{er} septembre 2023. Recul de l'âge légal de départ, accélération de l'allongement de la durée de cotisation, revalorisation de la pension minimale, adaptation du dispositif de retraite anticipée pour carrière longue, trimestres de majoration pour les mères et pères de famille, assurance vieillesse des aidants... sont quelques-unes des nouveautés ou évolutions à prendre en compte désormais dans le calcul de la retraite. La MSA Bourgogne s'est dotée d'effectifs supplémentaires pour répondre aux interrogations des adhérents. Un service téléphonique dédié est accessible, depuis le 1^{er} septembre, au 03.20.16.56.66 du lundi au vendredi de 9 h 30 à 15 h 45. Victimes de leur succès, les "RDV Prestations" proposés, depuis plusieurs années, par la MSA Bourgogne, pâtissent aujourd'hui de délais importants de mise en place. Afin d'augmenter les disponibilités d'agenda et répondre ainsi aux demandes de rendez-vous dans les plus brefs délais, la Caisse a repensé l'accueil sur ses quatre sites. Depuis le 3 juillet, les mardis, mercredis et vendredis sont exclusivement réservés aux rendez-vous planifiés. L'accueil reste ouvert au public, les lundis et jeudis. Cette mesure vise à améliorer la qualité du service rendu à nos ressortissants.

Je vous souhaite une excellente rentrée !

■ Dominique Bossong



L'essentiel & plus encore

Dossier réalisé en collaboration avec la MSA Bourgogne



POUR MIEUX COMPRENDRE

Montrer les actions mises en place pour la filière forestière

Responsable Prévention des Risques Professionnels (PRP) à la MSA Bourgogne, Christine Arnoul-Pereira explique l'importance d'être partenaire du salon Euroforest. Un partenariat très actif puisque la MSA est directement associée à la préparation du salon.



Christine Arnoul-Pereira le précise d'entrée : le lien partenarial entre la MSA Bourgogne et le salon Euroforest (qui s'est tenu en Saône-et-Loire du 22 au 24 juin derniers) est un lien fort qui existe depuis huit éditions. Mais surtout, l'organisme est étroitement associé à la préparation du salon. « Nous sommes impliqués, explique Christine Arnoul-Pereira, dans les groupes de travail en amont du salon, aux côtés d'entreprises et d'organisations professionnelles de la filière ».

Il est important d'être associé de manière concrète et sur des points précis avec ce salon professionnel parce que la MSA dispose, à travers cet évènement, d'un moment rassemblant tous les acteurs du milieu forestier en un seul lieu, ce qui ne se produit pas si souvent. « C'est le moyen, pour nous, d'atteindre un public qu'on ne côtoie pas forcément. C'est l'occasion de montrer que nous mettons en place des actions à destination de cette filière ».

Une dimension d'autant plus importante que la filière forestière est relativement accidentogène : on y travaille en hauteur, on utilise des outils coupants... Euroforest permet de montrer que la MSA agit à différents niveaux, de manière individuelle, auprès des entreprises, mais aussi sur des modes collectifs. « La mise en œuvre de notre stand sur le salon, poursuit la responsable PRP, d'ateliers, d'une coordination inter-services au sein de la MSA, et entre différentes MSA, permet de sensibiliser le monde agricole et forestier ».

La MSA Bourgogne a été associée à l'organisation du salon Euroforest un an avant qu'il se tienne, dès juin 2022 : qu'attendait-on de sa part dans ce travail de préparation ? « Il s'agissait de piloter, au sein du groupe Prévention, les sujets que l'on souhaitait aborder. Les partenaires de la filière, impliqués directement, apportaient des problématiques qui leur sont propres sur lesquelles on a pu réfléchir

collectivement. Par exemple, pour cette édition 2023, ils avaient à cœur d'aborder le sujet de la chenille processionnaire ».

En interne à la MSA Bourgogne, un groupe de pilotage "conférence" associant la Santé au Travail (ST) et la PRP a été mis en place : « on a regardé, précise Christine Arnoul-Pereira, comment, en s'appuyant sur notre réseau, on pouvait répondre à cette demande concernant la chenille processionnaire. On a fait appel à nos collègues des autres MSA, notamment la Caisse d'assurance-accident agricole (CAAA) présente en Alsace-Moselle. Ils avaient une expertise sur le sujet. On a fait jouer le réseau MSA qui compte 35 caisses. La chenille processionnaire est une problématique de santé : on s'est donc appuyé sur les médecins et infirmières du service de santé au travail pour qu'ils s'emparent du sujet ». D'autres groupes de travail étaient constitués en parallèle, afin de démultiplier les aspects de la MSA présentés sur le salon : un groupe chargé d'un jeu-concours quizz-box, un groupe "animation du stand", un groupe dédié à toute la logistique et un dernier pour la billetterie puisque la MSA avait mis à disposition 420 billets à destination de ses adhérents intéressés par le salon.

Parmi les autres actions présentées par la MSA Bourgogne, on peut citer la mise en place d'un atelier de démonstration de tronçonneuses avec éclatement de bois, l'étude des risques de rebond de ces tronçonneuses, qui peuvent provoquer des blessures au visage, ou encore l'intérêt des travaux télécommandés. « Ce dernier point était une nouveauté cette année, en lien avec la problématique du dépérissement des arbres et le risque de chutes de branches qui en découlent. Il s'agissait de voir comment la filière peut mettre en œuvre des solutions techniques et organisationnelles afin de réduire l'exposition des personnels aux chutes d'arbres ou de branches. Là aussi, la force du réseau a joué : nous avons fait appel à nos homologues allemands ».

Dans une logique de communication portant sur des appuis moins connus de la MSA, Euroforest fut aussi l'occasion de présenter aux visiteurs MSA Services, filiale de la MSA, qui propose des formations à destination du secteur agricole et au-delà. La MSA est engagée sur de nombreux salons mais Euroforest est un salon de premier plan en Bourgogne. « L'an prochain, conclut Christine Arnoul-Pereira, nous serons présents sur Terres de Jim, la fête nationale de l'agriculture, qui va se tenir dans le Doubs aux côtés de nos collègues de Franche-Comté. La force du réseau, toujours ! Ces évènements sont des opportunités de visibilité pour toutes nos composantes et pour le service SST, c'est l'occasion de montrer que nous disposons d'un service dédié à l'accompagnement des entreprises sur tous ces aspects de prévention ».



ZOOM

// CONFÉRENCE SUR LA CHENILLE PROCESSIONNAIRE

« Un risque à ne pas prendre à la légère ! »

Le 22 juin dernier à Euroforest, la MSA Bourgogne organisait une conférence sur le thème de la chenille processionnaire. Une soixantaine de personnes (forestiers, propriétaires, secouristes...) y ont assisté, tous concernés par cette problématique préoccupante de santé publique.

« Les chenilles processionnaires sont des espèces autochtones qui se régulent en principe naturellement. Mais à partir du début des années 2000, les infestations sont devenues plus fréquentes. Le changement climatique a fait reculer les gelées tardives et le froid hivernal qui contenaient les populations de ce ravageur. En Moselle, plusieurs grosses infestations de chenilles processionnaires du chêne ont provoqué des problèmes de santé publique importants. Des traitements biologiques par hélicoptère ont été effectués, mais en 2013, cette pratique a été interdite et depuis, la population doit apprendre à vivre avec », présente David Rivat, conseiller en prévention à la Caisse Assurance Accident Agricole d'Alsace-Moselle.

Nuisible à la santé humaine

Depuis, la pression des chenilles processionnaires ne cesse de s'accroître en France. « À l'heure actuelle, 90 % des départements sont concernés », synthétise l'expert.

En avril 2022, un décret classait la chenille processionnaire parmi les espèces nuisibles à la santé humaine. « Cela oblige les autorités à s'en saisir en déployant des actions de prévention ainsi que d'éventuelles actions de lutte. Depuis juin 2021, il existe un observatoire des chenilles processionnaires », complète le conseiller en prévention.

Forestiers très exposés

Les professionnels de la forêt sont les premiers concernés par les risques liés aux chenilles processionnaires. « La première précaution est de ne pas intervenir dans les massifs infestés, de choisir les périodes les plus propices (saison, météo...) ou bien d'adopter des méthodes d'intervention qui protègent. La mécanisation en fait partie grâce à des machines équipées de cabines filtrées ou pressurisées. Pour les interventions manuelles, il faut se munir de véritables tenues de cosmonautes. Y compris pour l'entretien des machines et équipements qui peuvent être recouverts de poils urticants », confie David Rivat. La vigilance vaut aussi pour les repas



David Rivat, conseiller en prévention à la Caisse Assurance Accident Agricole d'Alsace-Moselle (à gauche) et le Dr Patrick Allard, de la MSA Lorraine (le premier en partant de la droite), ont animé cette passionnante conférence sur les dangers de la chenille processionnaire.

qui doivent être pris hors des zones infestées, et même pour les vêtements portés par les forestiers...

Diversification des essences

Sur le long terme, « la prévention des problèmes de chenilles processionnaires passe par la diversification des essences des peuplements forestiers », poursuit le conseiller qui rappelle que les plantations monospécifiques favorisent les infestations. La diversification des essences est d'ailleurs encouragée pour lutter contre le changement climatique. « Il faut aussi savoir profiter des ennemis naturels de la chenille processionnaire », souligne David Rivat. En effet, il a été observé que les traitements contre les chenilles avaient un impact négatif sur leurs ennemis naturels. Autrement dit, dans les zones traitées, la réinfestation se reproduit plus vite que dans les zones non traitées où le pic d'infestation favorise les ennemis naturels de la chenille.

« Les acteurs de la forêt doivent se sentir tous concernés par le phénomène des chenilles processionnaires. Plus on informe en amont, plus c'est facile de s'organiser. Le risque ne doit pas être pris à la légère ! », conclut David Rivat. ■

Chaque chenille possède 600.000 poils urticants !

Chaque chenille processionnaire comporte sur son corps 600.000 poils urticants contenant une toxine allergisante. Ces poils équipés de harpons s'envolent au gré du vent. Lorsqu'ils se piquent dans la peau, ils libèrent leur toxine qui entre alors en contact avec le corps humain. Les premiers symptômes de réaction sont cutanés avec de l'urtication (rougeurs, démangeaisons...) sur certaines zones sensibles du corps. La réaction augmente avec l'exposition et cela peut évoluer vers des conjonctivites, maux de tête, difficultés respiratoires... Dans les cas les plus graves, cela peut aboutir à une hospitalisation.



SUR LE VIF

Trois ateliers très concrets sur les accidents potentiels



Conseiller en prévention à la Caisse d'assurance accidents agricoles (CAAA) du Bas-Rhin, Denis Litt a été sollicité par la MSA Bourgogne pour Euroforest. Il y a présenté trois ateliers avec des préventeurs allemands.

« Nous avons déjà fait une intervention sur Euroforest en 2014 à la demande de la MSA, explique Denis Litt. Pour l'édition 2023, on nous a demandé de reproduire des démonstrations d'abattage ». Dans ce but il a pris contact avec un préventeur allemand du SVLFG (l'équivalent de notre MSA) qui est venu sur le salon avec une petite équipe.

Le premier atelier portait sur les risques de rebond d'une tronçonneuse (ou kickback), qui peut entraîner de graves blessures au visage. La tronçonneuse était installée sur un support

et lorsque son extrémité avant touchait une planche mise en place, le retour violent de l'outil faisait éclater un ballon de baudruche symbolisant la tête de l'opérateur.

Un second atelier avait pour but de montrer le risque lié à la coupe d'un tronc placé sous tension, avec des fibres de bois comprimées et d'autres en extension. « La machine prévue pour cela, poursuit Denis Litt, permet de mettre une pression de 200 bars. On montrait d'abord la mauvaise situation en faisant éclater le bois, avec les risques que cela comporte, puis on dévoilait la bonne technique qui permet de limiter le risque d'éclatement ». Ce risque n'est pas à prendre à la légère : Denis Litt précise que dans le Bas-Rhin, en 2022, il y a eu un décès et une paralysie dus à des accidents de ce type. La troisième démonstration prenait comme point de départ la problématique du dépérissement de certains arbres, qui conduit à leur fragilisation et au danger potentiel de chute de branches ou de troncs sur des opérateurs qui travaillent à proximité. D'où l'importance de développer le travail par télécommande, permettant de se mettre à une distance respectable de l'arbre. « Un coin électrique commandé à distance était présenté. Il sécurise le bûcheron, mais il lui permet aussi d'avoir un meilleur aperçu de son environnement et évite une chute d'arbre sur des promeneurs qui passeraient à proximité. Le bûcheron peut se placer sur un chemin et s'assurer que personne n'approche ». Ces ateliers rendaient très concrètes des situations de risques potentiels auxquelles les professionnels de la forêt peuvent être confrontés. ■

Un salon propice à la proximité !

Conseillère à la MSA Bourgogne, Fatma Arda était présente à Euroforest le 23 juin dernier. Sur le stand spacieux et chaleureux de la MSA, elle a renseigné des adhérents de la France entière dont certains ont même pu faire avancer leur dossier.

Conseillère pour le secteur sud-ouest Saône-et-Loire, Fatma Arda a pour mission de rencontrer les nouveaux installés et elle est aussi référente des maisons France Services. Au voisinage des démonstrations organisées par ses collègues préventeurs, la conseillère disposait d'un espace d'accueil agréable où elle pouvait répondre en direct aux demandes des visiteurs. Ainsi a-t-elle recensé des sollicitations émanant d'une majorité d'adhérents de la MSA. Du fait du rayonnement important d'Euroforest, ces adhérents provenaient de plusieurs régions de France.



La proximité avant tout

Cette présence de la MSA au salon Euroforest lui a offert une belle occasion de démontrer son attachement à la proximité. À l'image de ce stand très ouvert où les adhérents pouvaient rencontrer directement un interlocuteur MSA, dans un cadre sympathique. Les personnes rencontrées se sont toutes montrées ravies de cet accueil sur le terrain. Ce sens de l'accueil que le régime agricole a su conserver est aujourd'hui possible parce qu'il est assorti de services en ligne de qualité. Ainsi, Fatma Arda a-t-elle rappelé à tous ses interlocuteurs les possibilités de l'espace privé Internet MSA. De même qu'elle a délivré les infos pratiques concernant les modes de contact, points accueil et même les sites France Services encore méconnus. ■

Diversité de demandes

Les demandes étaient très riches, rapporte la conseillère qui a délivré des informations sur les prestations familiales, la retraite, la santé, la carte vitale... Elle a aussi renseigné une personne qui souhaitait s'installer en cultures spécialisées ainsi que deux autres qui avaient un projet dans les travaux forestiers. Ces contacts sont parfois allés au-delà du renseignement. Profitant de leur passage sur le stand MSA d'Euroforest, des adhérents de Bourgogne ont ainsi pu faire avancer leurs dossiers. Pour certains d'entre eux, Fatma Arda a même déclenché un rendez-vous avec le service technique concerné.

La présence de la MSA est importante

L'occasion était trop belle. Le 23 juin, Pascal Cormery, président national de la MSA, était présent à Saint-Bonnet-de-Joux. Après une visite des lieux en compagnie d'Armelle Rutkowski, notre directrice générale et quelques poignées de mains échangées, il a accepté de nous donner son point de vue sur cette manifestation.

« C'est ma première visite à Euroforest et si hier, je présidais l'assemblée générale de la CCMSA à Paris, c'est aussi le rôle du président d'être présent sur les manifestations agricoles, tout comme celui de la MSA d'être présente sur les territoires. De plus, ce salon est très important, à la fois pour la France et pour l'Europe et compte parmi les deux ou trois premiers salons européens de la filière forêt-bois ».

En effet, Euroforest c'est, sur trois jours, près de 400 exposants venant de toute la France et de 16 pays étrangers et plus de 42.000 visiteurs. Et la MSA dans tout ça ?

« Le bois, en France, représente une grande activité, mais on sait notamment qu'il y a encore une marge de manœuvre avec un intérêt environnemental concernant les forêts privées qui ne sont pas forcément toutes bien entretenues. C'est aussi un secteur très accidentogène. Le rôle de la MSA sur ce type de salon est indispensable pour montrer à la fois l'utilité de l'exploitation en respectant un certain nombre de règles, mais aussi les précautions à prendre autour du travail de la forêt et du travail du bois en général. C'est là tout l'intérêt d'un régime professionnel où la direction et les responsables politiques que nous sommes, portent une attention particulière à cette adéquation entre l'activité professionnelle et économique et la sécurité autour du travail. De plus, pour en avoir discuté avec les responsables de la forêt française, le rôle de la MSA en matière de prévention et d'actions sur la sécurité est reconnu. Nous sommes dans une région où il y a deux grosses spécialités, la forêt et l'élevage bovin, deux secteurs accidentogènes, la prévention est donc essentielle, d'où l'importance pour la MSA d'être présente sur ce salon ». ■



Quand prévention et inventivité se conjuguent

Ancien préventeur de la MSA Bourgogne, dans la Nièvre, Rémy Rémond a toujours vu dans Euroforest le moyen de mettre en lumière des solutions de prévention des accidents du travail dans le milieu forestier.

Après avoir été responsable informatique de la MSA, Rémy Rémond a pris un virage au début des années 2000 en choisissant de s'orienter sur la prévention des accidents du travail. Ce bon bricoleur a trouvé là matière à un nouvel épanouissement professionnel. Il s'est spécialisé dans la prévention concernant la filière bois. « Dans ce cadre, explique-t-il, je suis beaucoup intervenu dans des établissements scolaires afin de former et de sensibiliser les jeunes à l'utilisation de tronçonneuses ou d'affûteuses ».

Cette expertise, la MSA Bourgogne l'a utilisée dans son partenariat avec Euroforest. « Il fallait s'impliquer dans la préparation pour faire venir sur notre stand des partenaires afin qu'ils puissent y mener des démonstrations, poursuit-il. Nous avons notamment eu nos homologues allemands qui sont venus faire des démonstrations de sciage de bois sous tension ».

Ces partenaires pouvaient aussi démontrer concrètement les facteurs permettant d'abattre un arbre dans de bonnes conditions de sécurité. Autour d'Euroforest, Rémy Rémond a aussi mis à profit ses connaissances liées à des centres d'intérêts plus personnels : « je suis un peu marin dans l'âme et j'avais entendu parler de matériels de cordage particulièrement performants, utilisés sur des bateaux de course au large (en kevlar ou dyneema) qui offraient une excellente résistance à la traction. J'ai œuvré pour qu'on essaye de remplacer tous les câbles métalliques sur les treuils de débarquement par ces câbles synthétiques. Ils sont résistants, légers et surtout, s'ils cassent, ils n'ont pas l'effet élastique potentiellement dangereux d'un câble métallique, car en cas de rupture, ils tombent immédiatement au sol et sont sans danger pour les opérateurs ». Même à la retraite, Rémy Rémond n'aurait pas voulu rater la dernière édition d'Euroforest. Il s'y est rendu en tant que simple visiteur et découvrir les technologies du monde forestier reste, pour lui, un authentique plaisir. Comme celui de retrouver ses collègues de la MSA. ■





L'Assurance vieillesse du parent au foyer (Avpaf)

L'Assurance vieillesse du parent au foyer garanti, sous certaines conditions, une continuité dans la constitution des droits à la retraite des personnes cessant ou réduisant leur activité professionnelle pour s'occuper d'un enfant ou d'une personne gravement malade ou en situation de handicap.

Quelles sont les conditions pour en bénéficier ?

Pour bénéficier de l'Assurance vieillesse du parent au foyer, l'adhérent doit :

- percevoir une prestation familiale : l'Allocation de base de la Prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) ou la Prestation Partagée d'Education de l'enfant (PreParE) ou le Complément familial (CF) ou l'Allocation journalière de présence parentale (Ajpp) ;
- assumer la charge d'une personne en situation de handicap (enfant de moins de 20 ans ou adulte de votre famille) présentant au moins 80 % d'incapacité permanente, vivant à votre domicile ou bénéficiant d'une prise en charge partielle dans un établissement ou un service médico-social ;
- s'occuper d'un proche qui présente un handicap ou une perte d'autonomie grave dans le cadre d'un congé proche aidant ;
- avoir une activité professionnelle réduite ou être sans activité ;
- avoir des ressources 2021 ne dépassant pas les plafonds en vigueur.

Plafonds des ressources 2021 en vigueur du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2023		
Nombre d'enfants à charge	Vous vivez en couple et vous percevez l'allocation de base	Vous vivez en couple et vous percevez le PreParE ou le complément familial
1	25.775 €	27.654 €
2	31.723 €	33.185 €
3	37.671 €	39.822 €
Par enfant en plus	5.948 €	6.637 €

La MSA ne tient pas compte des ressources si l'adhérent :

- assume la charge d'un enfant ou d'une personne en situation de handicap ;



- ou perçoit l'allocation journalière de présence parentale (Ajpp) ;
- ou est en congé de proche aidant.

La condition d'activité réduite s'apprécie différemment selon le motif d'affiliation à l'Avpaf :

Motif d'affiliation à l'Avpaf	Condition d'activité professionnelle réduite de la personne à affilier
Bénéficiaire de l'allocation de base ou du complément familial	Couples dont les revenus professionnels de 2021 ne dépassent pas 4.973 €
Bénéficiaire de la PreParE à taux partiel	Couples dont les revenus professionnels de 2021 ne dépassent pas 25.916 €

Important :

- L'Avpaf n'est pas une prestation versée à l'adhérent. Il s'agit de cotisations versées à la caisse de retraite dont il dépend s'il respecte l'ensemble des conditions.
- Cette affiliation gratuite à l'assurance vieillesse dure tant que les conditions d'attribution sont remplies. ■

// EN BREF

Libérez-vous l'esprit ! Comptez sur Mémo Santé Enfant

Rendez-vous médicaux, vaccins, suivi santé de vos enfants... Vous avez du mal à vous y retrouver ? Véritable aide-mémoire en ligne, Mémo Santé Enfant vous permet de mieux vous organiser et d'être plus serein ! Rendez-vous memo-sante-enfant.fr

Vous avez droit à l'erreur

Le service en ligne "Demander à corriger mon erreur" permet à tous les adhérents MSA de déposer une demande de rectification d'une déclaration incomplète ou erronée lorsque l'erreur est commise de bonne foi pour la première fois. Il est accessible facilement à partir de votre espace privé, rubrique "contact & échanges".

Pensez à changer votre mot de passe

Pour garantir la sécurité de votre espace privé, il est important de changer régulièrement votre mot de passe (au moins une fois par an). Pour modifier votre mot de passe, connectez-vous à votre espace privé et rendez-vous sur : Mon compte > Email & Mot de passe > Modifier mon mot de passe, puis suivez les instructions. Votre mot de passe doit comporter de 8 à 12 caractères mélangeant majuscules, minuscules, chiffres et caractères spéciaux. Il est préférable de choisir un mot de passe différent pour chaque compte. Ne réutilisez pas d'anciens mots de passe de votre espace privé MSA et dédiez ce nouveau mot de passe à un seul usage.

J'emménage, je déménage

Payer son loyer, rénover son logement, déménager : la MSA vous informe sur vos droits. Elle vous accompagne également dans vos démarches pour vous aider à être mieux logé et réduire vos dépenses de logement en vous accordant des aides adaptées à vos besoins. Renseignez-vous auprès de la MSA pour connaître les solutions qu'elle propose. Plus d'infos sur bourgogne.msa.fr > Particulier > Vous guider dans vos démarches > Changement de situation : déclarations et démarches.

Déconjugalisation AAH

Vous êtes en situation de handicap et vous vivez en couple ? À compter du 1^{er} octobre 2023, le mode de calcul de votre allocation aux adultes handicapés (AAH) évolue : seules vos ressources individuelles seront prises en compte sans intégrer celles de votre conjoint/conjointe. Vous n'avez aucune démarche à effectuer, cette nouvelle mesure est automatique à condition que le nouveau montant de l'AAH soit plus avantageux pour vous. Dans le cas contraire, votre allocation restera inchangée. Plus d'infos sur bourgogne.msa.fr > Particulier > Solidarité, handicap, dépendance.

RSA, Prime d'activité : facilitez vos démarches avec le montant net social !

Une nouvelle ligne intitulée "Net social" apparaît progressivement sur les bulletins de paie entre juillet et décembre 2023. À partir de janvier 2024, elle apparaîtra également sur les relevés de prestations (pension de retraite, allocation chômage, prestations sociales, indemnités journalières, pension d'invalidité, etc.). Dès le 1^{er} janvier 2024, ce sera le montant exact à déclarer pour toutes les démarches relatives au RSA et à la Prime d'activité. Il sert à estimer le montant des aides et est directement calculé par l'employeur ou les organismes. Il correspond au revenu net après déduction des cotisations sociales légales obligatoires.

// MON GUIDE PRATIQUE POUR MA VIE ÉTUDIANTE

La MSA accompagne et informe les jeunes sur leurs droits sociaux

De nombreux jeunes ne connaissent pas les aides auxquelles ils ont droit. Alors que l'entrée dans la vie active est un grand tournant dans la vie (premier emploi, premier appartement, premiers frais de santé, etc.), des coups de pouce existent pour mieux l'appréhender.

La MSA publie un livret intitulé "Mon guide pratique pour ma vie étudiante" pour inciter les jeunes et les étudiants à recourir à leurs droits, et les accompagner dans cette nouvelle étape de leur vie, qui peut constituer une source d'inquiétude sur le plan financier.

Conçu comme un outil d'accompagnement, ce guide présente les aides existantes à travers des grands centres d'intérêts des jeunes et des étudiants : santé, logement, emploi, transports, loisirs, etc. Ils disposeront d'informations sur la complémentaire santé solidaire, l'allocation personnalisée au logement, le revenu

de solidarité active, mais aussi l'aide au permis de conduire ou encore la carte jeune européenne, etc.

"Mon guide pratique pour ma vie étudiante" présente de manière pédagogique et concrète la sécurité sociale qui les protégera tout au long de leur vie.

Ainsi, les conditions d'affiliation pour les étudiants qu'ils soient en contrat pro ou en apprentissage sont présentées de manière didactique.

Ce guide, déjà disponible sur bourgogne.msa.fr > Particulier > Vous guider dans vos démarches, est diffusé au sein des lycées agricoles et des maisons familiales et rurales à la rentrée 2023.

Pour se renseigner ou bénéficier d'une de ces aides, les jeunes adhérents à la MSA sont invités à contacter leur caisse ou à se connecter sur le site bourgogne.msa.fr ou au site mesdroits sociaux.gouv.fr

